

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 77 (1932)
Heft: 6

Artikel: Le service de renseignements dans les corps de troupes d'infanterie
[suite]
Autor: Dubois
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Service de renseignements dans les corps de troupes d'infanterie¹.

DEUXIÈME PARTIE

I. INSTRUCTION.

1. *Choix des cadres et du personnel.*

Il ne faut affecter à ce service important que des hommes ayant déjà fait leurs preuves comme soldat et possédant à un haut degré des qualités de dévouement, de conscience et d'initiative. En outre, les hommes du S. R. doivent être intelligents, avoir d'excellents yeux, une bonne ouïe, une mémoire fidèle, posséder un certain sens de l'orientation et être suffisamment énergiques et physiquement résistants pour supporter les fatigues d'un service souvent très pénible.

La moitié de ce personnel doit savoir écrire proprement et lisiblement. On cherchera à attacher à chaque groupe et section de commandement un homme sachant dessiner et établir correctement un calque ou un croquis.

Les cadres et les hommes désignés feront chaque année leur cours de répétition entier dans les troupes de commandement, où leur instruction sera reprise et complétée. Ce serait une grave faute de vouloir instruire chaque année un personnel nouveau. Les hommes instruits ne seront remis dans les sections de combat qu'en cas d'incapacité ou si un relâchement dans la tenue et la discipline est constaté.

¹ Lire la première partie de cette étude dans la livraison de mai 1932. (*Réd.*)

On complètera chaque année l'effectif de ces détachements en instruisant quelques hommes des jeunes classes d'âge spécialement qualifiés.

Pour éviter des frictions et profiter des connaissances et des expériences acquises, on maintiendra aux compagnies et on attribuera aux états-majors les hommes y ayant déjà fait du service, se connaissant mutuellement et connaissant leurs chefs ou les officiers avec lesquels ils sont appelés à entrer en contact.

Les commandants de cp. tiendront de ces hommes un contrôle spécial portant, entre autres, les indications suivantes :

- durée des services faits dans les troupes de commandement ;
- qualifications (1 = bon, 2 = suffisant) et remarques éventuelles ;
- qualité de chacun comme coureur (c), observateur (o), ou aide dans le service de renseignements (R), comme secrétaire, dessinateur, etc. ;
- à qui ils ont été attachés (Cp., E. M. de Bat. ou de R. J.).

Chaque E. M. de Bat. ou de R. J. tiendra un contrôle analogue. Les indications ci-dessus seront remises à la fin de chaque service aux cdts d'unité.

Ces contrôles devront être conservés et transmis comme documents de service en cas de changement de commandement d'unité ou de transfert.

2. Organisation.

D'après le « Règlement d'exercice pour l'infanterie » (art. 115 et 486), chaque cp. fus. forme 2 groupes de 1 sof. et 8 fusiliers, dont l'un reste à la cp. et l'autre est envoyé à l'E. M. de bat.

Des 3 groupes à disposition du cdt. de bat., 2 restent à l'E. M. de bat., le 3^{me} est envoyé à l'E. M. du R. J.

Si l'E. M. de Br. se constitue un groupe de commandement, les R. J. peuvent, sur demande, y détacher un des trois groupes dont ils disposent (S. C. art. 98).

Remarques : Les deux groupes attribués à l'E. M. de bat.

seront de préférence constitués par des hommes appartenant aux 3 cp. de fusiliers du bat.

La Cp. mitr. dispose également, pour ses besoins, d'un groupe de commandement composé du personnel de liaison et des télémétreurs (R. E. p^r I. 1930 art. 335).

Si l'E. M. de Br. demande au R. J. un groupe, il est indiqué de le former d'hommes appartenant aux 3 bat.

Nous aurons donc la répartition suivante :

- Cp. fus. : 1 groupe de 1 sof. et 8 fusiliers ;
- E. M. de bat. : 2 groupes de 1 sof. et 8 fusiliers ;
- E. M. de R. J. : 3 (2) groupes de 1 sof. et 8 fusiliers.
- E. M. de Br. J. : évent. 1 groupe de 1 sof. et 8 fusiliers de chaque R. J.

En outre, le S. R. comprendra :

<i>Unité :</i>	<i>Chef :</i>	<i>Aides :</i>
— Compagnie :	chef de cp., évent. chef de la section de commandement	1 sof.
— Bataillon :	adjudant de bat. (aidé évent. par 1 of. surnuméraire)	1 sof. 1 fusilier (secrét. et dessinateur)
— Régiment :	Of. de rens. du R.J. (subordonné : l'of.. de téléphone)	1 sof. 2 fusiliers (1 secrét. 1 dessinateur)
— Brigade :	Of. de rens. de la Br. (of. d'ordonn. chargé spécialement du S. R.)	sof. et fusiliers (se- crétaires et dessi- nateurs) suivant les besoins.

Pendant les cours de répétition, le nombre de coureurs et d'observateurs à instruire ne peut être fixé d'avance. Il dépend du nombre d'hommes désignés pour le service de renseignements et de l'effectif des groupes de commandement. Il est cependant indiqué d'instruire, dans chaque spécialité, un nombre sensiblement égal d'hommes.

3. *Instruction individuelle.*

Elle ne doit en aucun cas être négligée et sera reprise chaque jour et à toute occasion. On veillera spécialement à la tenue des hommes et à la manière de rendre les honneurs. On exigera d'eux qu'ils s'expriment correctement et clairement.

Le fait que les hommes du S. R. sont souvent livrés à eux-mêmes, sans surveillance de la part de leurs chefs, est souvent la cause d'un certain laisser-aller, qu'il faut combattre par une éducation sérieuse et des reprises en main journalières.

4. *Instruction générale.*

L'instruction générale de *tous les hommes* (coureurs, observateurs, secrétaires, dessinateurs, etc.) portera sur les points suivants :

a) *Tactique :*

- Organisation sommaire de la Cp., du Bat., du R. J., de la Br. J. et quelques indications sur les troupes spéciales ;
- Notions sur l'attaque, la défense, la retraite, les avant-postes, l'avant-garde, l'arrière-garde, les flanc-gardes ;
- Représentation schématique (et, si possible, pratique dans le terrain) du fractionnement et de la manière de combattre de la Cp., du Bat. et du R. J. dans les marches, l'attaque et la défense, avec données approximatives des secteurs (fronts et profondeur) et indication de l'emplacement probable des chefs et des P. C.
- Etude des uniformes des armées étrangères.

Ces notions sur la tactique doivent être traitées simplement et clairement en utilisant le tableau noir ou tout autre moyen de représentation frappant plus les yeux que l'intelligence. On évitera de vouloir faire des sof. et fusiliers des tacticiens ou de petits officiers de renseignement.

b) *Connaissance de la terminologie militaire :*

Pour se bien comprendre, pour éviter des confusions et

des erreurs d'interprétation, il faut parler la même langue. Tout homme du S. R. doit donc connaître les expressions usuelles et les termes militaires indiqués dans nos règlements. P. ex. : colonne, ligne, patr., poste, front, intervalle, distance, avant-garde, arrière-garde, avant-poste, P.C., P.co.rap., front d'arrêt, point d'appui, objectif, base de feux, base de départ, etc. etc.

c) *Organisation et missions du service de liaison et de renseignements :*

- But et importance des transmissions et du S. R. ;
- Qualités que doivent posséder les hommes appartenant à ces services et leur responsabilité vis-à-vis du cdt. et de leurs camarades ;
- Orientation théorique sur les moyens de transmission, les P. C., l'axe de transmission, le poste collecteur de rapports, les postes et patrouilles d'observation, les postes d'écoute, les patrouilles de liaison, etc., etc. ;
- Fonctionnement de ces organes par rapport à l'ensemble, dans les différentes situations tactiques.

Cette instruction théorique ne doit pas être donnée par un jeune lieutenant. Seul un officier ayant une certaine expérience et sachant discerner ce qui est important et nécessaire pourra faire clairement ressortir les principes à inculquer à chaque homme et utiliser le peu de temps dont il dispose pour l'instruction.

d) *Lecture des cartes, orientation et connaissance du terrain :*

L'instruction doit être essentiellement pratique. On évitera de faire des démonstrations et des théories scientifiques sans aucune utilité. On traitera spécialement les points suivants :

- Emploi des différentes cartes (1 : 100 000, 1 : 50 000, 1 : 25 000) ;
- Orientation d'après les points cardinaux, la boussole, la montre, le soleil, les étoiles, etc. ;

- Manière d'orienter la carte ;
- Signatures de la carte et comparaison avec le terrain ;
- Emploi des coordonnées ;
- Etude du terrain en le comparant à sa représentation sur la carte ;
- Emploi exact des termes topographiques désignant le relief et la couverture du sol ;
- Description du terrain d'après la carte et comparaison entre la carte et le terrain ;
- Etudier un itinéraire, un cheminement sur la carte (en salle de théorie) et le retrouver ensuite, sans carte, dans le terrain ;
- Retrouver sur la carte un parcours fait dans le terrain, etc., etc.

La plupart de ces exercices doivent se faire de jour et de nuit.

5. *Instruction spéciale des coureurs.*

Au début, il est recommandé d'instruire ensemble les coureurs et les observateurs, ceux-ci pouvant être appelés à remplacer ceux-là en cas de besoin. Ensuite, étant donné le peu de temps dont on dispose, on séparera les hommes faisant partie de ces deux services.

On choisira comme coureurs, des hommes robustes, entraînés, intrépides, débrouillards, consciencieux, tenaces, sachant s'orienter facilement et utiliser judicieusement le terrain, tandis qu'on désignera comme observateurs des hommes ayant une intelligence plus vive, comprenant et pouvant mieux suivre une situation tactique et ayant des qualités spéciales d'observateur.

Pendant toute l'instruction, le chef doit inculquer à ces hommes la fierté de leur mission. L'émulation, s'il sait la faire naître, lui sera d'un grand secours. Il cherchera à éduquer autant qu'à instruire ses hommes.

L'instruction spéciale des coureurs portera sur les points suivants :

a) *Instruction physique.*

Les coureurs doivent être physiquement aptes à remplir leur

rôle fatigant. La course et le saut dans des terrains variés et semés d'obstacles, comme tous les sports en général, concourent efficacement au développement et à l'entretien de leur vigueur physique, de la promptitude du jugement et de l'esprit de décision. La moitié de l'effectif des coureurs doit savoir monter à bicyclette.

On ne craindra pas d'éprouver leur énergie, leur résistance et leur ténacité en allant jusqu'à la limite de leurs forces.

En montagne, si la saison le permet, on fera des exercices sur skis.

b) *Utilisation du terrain.*

- Utilisation rationnelle de tous les couverts et mouvements de terrain ;
- Recherche et utilisation des angles morts et des parties du terrain non battues par les feux ennemis ;
- Evaluation d'un secteur de terrain quant à sa praticabilité et au choix du meilleur cheminement ou de l'itinéraire conduisant le plus rapidement et le plus facilement au but ;
- Traversée rapide, avec utilisation rationnelle de tous les couverts, d'une zone battue par le feu ennemi.
- Traversée lente (en rampant et en utilisant le terrain) de zones vues des observatoires adverses ou battues par le feu ; etc., etc.

Ces exercices se feront de préférence sous forme de concours individuels. On attachera une importance spéciale à la rapidité et à la manière d'utiliser le terrain pour échapper aux vues et aux feux ennemis.

c) *Transmission de rapports et d'ordres oraux.*

On commencera par faire répéter des rapports et ordres très courts, en veillant à ce que le sens comme les termes essentiels ne soient pas déformés. On développera la mémoire des hommes en leur faisant répéter, à la fin d'une théorie ou d'un exercice ou même à brûle-pourpoint, un rapport énoncé quelque temps auparavant.

Dans le terrain, les exercices de transmission peuvent se faire en établissant en double des ordres et des rapports

écrits très brefs (comme c'est le cas lorsqu'on donne des ordres successifs au cours d'un combat). Un exemplaire est conservé au point de départ, l'autre est remis à un of. ou sof. fonctionnant comme destinataire à un P. C. installé dans le terrain (à 500 ou 1000 m. du point de départ). Le destinataire note le rapport oral fait par le coureur et le compare avec le rapport écrit qu'il a en mains et dont on a communiqué la teneur au coureur au départ.

Transmettre oralement des ordres ou de courts rapports en utilisant une chaîne de coureurs (ligne de relais) et voir s'il y a une différence entre l'ordre ou le rapport donné au premier coureur et celui transmis au destinataire. Rechercher où les fautes éventuelles ont été commises et montrer les conséquences des fautes et des erreurs.

Répéter ces exercices en créant certaines difficultés, en augmentant la fatigue ou l'essoufflement, ou en faisant entrer en considération toutes causes extérieures pouvant influencer le moral ou la mémoire du coureur. Celui-ci doit en toutes circonstances pouvoir maîtriser ses nerfs, savoir se concentrer sur la mission reçue et se rappeler l'ordre ou le rapport à transmettre.

d) *Description de l'itinéraire parcouru et des observations faites.*

L'esprit d'observation du coureur doit être développé. Il doit pouvoir décrire simplement et clairement le terrain parcouru ou ce qu'on lui a montré avant de partir (description du front et des points occupés par nos troupes ou par l'ennemi, des emplacements où l'adversaire a installé des engins de feu ou fait des travaux de fortification, du front atteint par nos troupes ou la ligne où elles ont été arrêtées, etc.). Il doit pouvoir retrouver et montrer, sur la carte ou sur un croquis, à celui auprès de qui il a été envoyé pour faire un rapport, ce qu'on lui a montré dans le terrain ou sur la carte, à son point de départ.

e) *Retrouver dans le terrain des itinéraires ou des points.*

— Description par un of., d'après la carte, d'un itinéraire et faire retrouver ce chemin sur le terrain ;

- Décrire l'emplacement d'un point à rechercher ensuite dans le terrain ;
- Trouver dans le terrain un point désigné assez vaguement (p. ex. la ferme qui se trouve au N. du bois de X) ;
- Faire étudier par les hommes une piste sur la carte ou sur un croquis préparé d'avance et faire retrouver ce chemin sans l'aide de la carte ;
- Suivre un itinéraire jalonné par des signes plus ou moins visibles (journaux, piquets, etc.) ;
- Trouver un poste de relais en un point connu ou dans une zone donnée (lisière ou corne d'un bois, entre tel ruisseau et tel chemin, etc.).
etc., etc.

Ces exercices se font en envoyant les hommes à 10 min. d'intervalle sur le même itinéraire vers un point de rassemblement donné. De ce point on peut les envoyer porter un rapport vers un autre point désigné, en utilisant des chemins différents décrits ou étudiés préalablement et plus ou moins faciles à trouver. On peut également placer en différents points des officiers contrôlant le passage des coureurs et leur manière de se comporter. On combinera avantageusement cet exercice avec la description d'itinéraires.

Le coureur doit pouvoir retrouver aisément un itinéraire ou un cheminement qu'il vient de parcourir et revenir rapidement à son point de départ.

f) *Trouver un P. C. ou un P. obs. dans le terrain.*

- Description de l'endroit ou de la région où doit se trouver un P. C. ou un P. obs. dans une situation tactique donnée. Le trouver rapidement ;
- Trouver, sans carte, un P. C. ou un P. obs. qui a été indiqué préalablement sur la carte ;
- Trouver un P. C. ou un P. obs. indiqué sur la carte et en suivant un itinéraire marqué sur celle-ci ;
- Retrouver un P. C. ou un P. obs. en admettant qu'il se soit déplacé sur un axe de transmission dont on a donné connaissance au coureur (soit oralement, soit

d'après la carte) et dont on ne connaît qu'approximativement l'emplacement nouveau.

— etc., etc.

Pour ces exercices, on représentera un P. C. ou un P. obs. par un of., un sof. ou une ordonnance destinés à recevoir le rapport écrit ou oral, à le rédiger s'il est verbal et à inscrire l'heure d'arrivée.

Remarque :

La plupart de ces exercices doivent être faits de jour et de nuit (nuit claire et nuit très sombre) ; on les combinera pour gagner du temps. La valeur morale et l'initiative personnelle du coureur, généralement isolé et livré à lui-même, est une des premières conditions de la réussite. L'instructeur saisira toutes les occasions pour inculquer aux hommes une saine conception du devoir et les rendre conscients de la grande responsabilité que leur confère l'accomplissement de leur mission. Il faut s'abstenir d'instruire des hommes qui ne sont pas consciencieux ou qui n'apportent aux exercices ni entrain, ni intérêt.

On cherchera à contrôler discrètement les coureurs pendant l'exécution de leur mission, soit en les observant à la jumelle, soit en dissimulant le long du parcours des sof. ou des officiers.

(A suivre.)

Lieut.-colonel DUBOIS,
de l'E. M. G.
